

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres			
Nombre de membres	Présents	Pouvoirs	Absents
15	14	/	1

Date de la convocation
13 avril 2026

Séance du 27 avril 2026

L'an deux mil vingt six
et le vingt mars

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice CHAMAYOU, Maire.

Présents : CHAMAYOU P., ROCHER P., FOURY D., JASKIC E., NARCE D., ROUSSEL S., PIGEON A. ; VIDAL F., BONCOMPAIN C., MARTEL C., MARTEL D., OUDIN A., BRUNETON M., VEROT V.,

Absents : CHABIDON D.,

N° 27042026013**DEMANDE DE SUBVENTION**
PROJET DE VIDEOPROTECTION

Monsieur le Maire rappelle qu'un diagnostic de vidéo protection a été réalisé par la cellule prévention technique de la malveillance du groupement de gendarmerie de la Haute-Loire en fin d'année 2025 et l'idée serait de mettre à disposition des forces de sécurité intérieure un outil de nature à faciliter leurs investigations dans le domaine de la police judiciaire.

Des devis ont été demandés et l'enveloppe prévisionnelle allouée pour ce programme de vidéoprotection est estimée à 48 048.66 €.

Monsieur le Maire indique qu'il est possible de solliciter une subvention de la Région et du FIPDR pour l'année 2026.

Il est proposé le plan de financement suivant :

DEPENSES HT			RECETTES HT	
Installation	de	48 048.66 €	FIPDR (50%)	25 225.55 €
vidéoprotection				
Aléas et imprévus		2 402.43 €	Région (30%)	15 135.33 €
			Fonds propres	10 090.21 €
TOTAL HT		50 451.09 €	TOTAL HT	50 451.09 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'inscrire le cout estimatif des travaux au budget primitif 2026 ;
- de déposer une demande de subvention auprès de la Région et de la Préfecture de la Haute-Loire au titre du FIPDR 2026 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ces demandes.

Vote

Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 27 avril 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

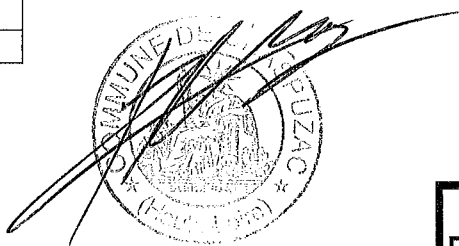
Patrice CHAMAYOU

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le 28 avril 2026

et publication ou notification

Du 28 avril 2026

**AR Prefecture**043-214300626-20260427-27042026013-DE
Reçu le 28/04/2026